

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des affaires sociales de la santé
Et des droits des femmes
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 16 avril 2015

Courrier recommandé avec A/R

Madame la Ministre,

Dans la nuit du 9 au 10 avril dernier, une initiative parlementaire visant à abroger l'ordre infirmier a été votée au Parlement. Pour l'intersyndicale anti-ordinale (FO-CGT-CFDT-CFTC-SUD-UNSA santé sociaux-SNICS FSU) constituée depuis 2006, et à laquelle se joint la FNI (Fédération majoritaire des IDE libéraux), ce vote revêt un caractère particulier et fondamental.

Nous considérons qu'entendre les personnels infirmiers (ères) (salariés et libéraux) qui refusent massivement l'ordre et le fait de payer pour travailler, serait un acte fort.

Madame la Ministre, cela passe par votre soutien à l'initiative votée, ce qui réglerait définitivement la question de l'ordre national infirmier, sur lequel vous avez à plusieurs reprises émis de très vives critiques au cours de l'année 2013 et en mars 2014, en réponse à la question d'un député du bas Rhin. « Illégitime, inadapté » sont, entre autres, les termes que vous utilisiez pour qualifier l'ordre infirmier.

Nous vous rejoignons alors et pensions que ces déclarations seraient suivies de faits tangibles.

Aujourd'hui, ce ne sont plus seulement les salariés qui contestent l'ordre, mais également les libéraux qui ne reconnaissent pas l'ordre comme une structure utile à la profession.

Nous vous demandons de revoir votre position et d'apporter tout votre soutien à l'initiative parlementaire votée. Persister contre l'initiative votée serait contradictoire à plus d'un titre, et entraînerait de la part des organisations syndicales signataires de cette lettre, une réaction qui pourrait se traduire par le boycott de toutes les instances de nature à faire avancer les dossiers (CSFPH, HCPPM), ainsi que de toutes les réunions ayant trait à des dossier en cours (RPS, 12 heures, ANT, CCP etc...).



Santé sociaux





C'est désormais l'occasion ou jamais de solder une situation qui n'a que trop duré, partagée par l'ensemble de la profession et portée depuis 9 ans (2006) par une intersyndicale nationale. Il vous appartient de stopper l'activisme de « lobbies » qui ne sont aucunement porteurs des attentes de la profession infirmière.

Madame La Ministre, pour conclure, nous déplorons de ne jamais avoir pu vous rencontrer malgré nos demandes répétées, mais nous ne doutons pas que vous soyez réceptive à l'attente forte des infirmiers et infirmières, concernant votre appui à l'abrogation de l'ONI.

Dans l'attente, soyez assurée, Madame la Ministre, de l'assurance de notre très haute considération.

Pour l'intersyndicale


Didier BERNUS

Secrétaire Général

**Fédération des personnels des
Services publics et des services de santé FO**